

« Ensemble... coopérer au service des personnes que nous accompagnons. »



*Groupe Inter-associatif de Réflexion  
et d'Action pour l'accompagnement  
des Personnes en situation de Handicap*



# Histoire

Le **GIRAPH** est né d'une démarche, d'abord informelle, de **Directeurs** issus de 4 associations du secteur médicosocial en Sarthe, désireux de se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques et leurs projets.

Progressivement, il leur a semblé utile de réfléchir à un cadre structuré, permettant d'**unir leurs forces pour agir ensemble dans l'intérêt des usagers, familles, salariés et bénévoles** de leurs associations respectives.

Après une **réflexion menée pendant 1 an ½** par les **Administrateurs** et les **Directeurs**, le *Groupe Inter-associatif de Réflexion et d'Action pour l'accompagnement des Personnes en situation de Handicap* a été fondé en octobre 2012.

## Statut juridique

Le **GIRAPH** est une association Loi 1901 (N°W723004690), créée le 8 octobre 2012 et publiée au Journal Officiel le 16 février 2013.

Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration et un Bureau.

*Signature des statuts du GIRAPH  
par les Présidents des quatre associations,  
lors de l'Assemblée générale constitutive,  
le 8 octobre 2012.*



Les membres se reconnaissent réciproquement comme porteurs de **valeurs communes** :

- **La conviction que chaque homme a le droit au respect de sa dignité, de ses droits fondamentaux et de toutes les dimensions de son humanité ;**
- **Une prise en compte de l'histoire personnelle et de la parole des personnes accompagnées (ainsi que celle de leur entourage), afin qu'elles demeurent pleinement actrices de leur projet de vie ;**
- **Un accompagnement des personnes au plus proche de leur quotidien, fondé sur la richesse de la relation à l'autre ;**
- **Une volonté partagée de promouvoir un management "à taille humaine". »**

(Extrait des statuts)

# Membres actuels

Le GIRAPH réunit **des associations gestionnaires d'établissements et de services du secteur médico-social**, ayant pour spécificité d'accompagner des personnes en situation de handicap, de difficulté sociale ou de dépendance, en Sarthe et Pays de la Loire.



Association des Cités du Secours Catholique  
**"ACSC" - Cité de Pescheray**  
**Domaine de Pescheray – 72370 Le Breil sur Mérize**  
ESAT, SA-ESAT, Foyer d'Hébergement, FHSA, SAVS



Association de Parents et Amis  
de Personnes Handicapées - **"APEI Sablé-Solesmes"**  
**117 Rue Saint Nicolas – 72300 Sablé sur Sarthe**  
IME, SESSAD, SAAJ, ESAT, Foyer d'Hébergement, SAVS



Association **L'Arche La Ruisselée**  
**13 Rue du 8 Mai – 72220 St Mars d'Outillé**  
Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie



Association **Le Grain de Blé**  
**5-7 Cours St Damien – 72000 Le Mans**  
Lieu de vie et d'accueil « Maison St Damien »



« Chaque association membre est fortement attachée à :

- **Son identité propre et son histoire ;**
- **Son statut d'association, garantie que les services rendus n'ont aucune visée mercantile ;**
- **Son fort ancrage local sur les bassins d'implantation de ses établissements et services. »**

(Extrait des statuts)

# Objectifs

Le **GIRAPH** a pour objet de soutenir chacun de ses membres dans ses actions ou activités au bénéfice des personnes accompagnées.

## *Au niveau des associations :*

- **Soutenir les valeurs communes des membres**, en militant principalement pour la dignité des personnes accompagnées, un service rendu et un management « à taille humaine », une proximité avec le tissu social d'implantation et la promotion de l'engagement associatif à vocation non lucrative ;
- **Assurer une représentation unifiée auprès des partenaires** institutionnels et associatifs, dans les instances et sur des positions approuvées à l'unanimité des membres ;
- **Constituer entre ses membres un relais d'information**, sur l'actualité de chacune des associations, de la vie du territoire et du cadre réglementaire relatif au secteur médico-social ;

## *Au niveau des établissements, de leurs directeurs et de leurs équipes :*

- **Favoriser une réflexion commune, ainsi qu'un partage d'expériences et d'outils** entre les membres, notamment au travers de rencontres régulières des Directeurs des différentes associations ;
- **Rechercher les possibilités de conduite d'actions communes** dans le but d'améliorer la qualité des accompagnements, avec la possibilité de mettre en place des conventions particulières ;
- **Proposer des formations communes** pour les professionnels des différentes structures et bénévoles des associations membres ;

## *Au niveau des personnes accompagnées :*

- **Mutualiser les informations relatives aux différents publics accompagnés** ;
- **Analyser les besoins repérés sur le territoire d'action de ses membres**, afin de les relayer auprès des autorités compétentes, pour promouvoir des réponses adaptées, en soutenant éventuellement le positionnement de ses membres face aux appels à projets ;
- **Soutenir le développement et l'innovation des projets des membres** auprès des partenaires institutionnels, dans le but d'accroître la diversité et la complémentarité des services proposés ;
- **Permettre le partage de temps communs entre les usagers** des différentes associations.